



ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAL
9 rue de la Mairie
14400 SAINT-VIGOR-LE-GRAND



FICHE GÉNÉRALE DE RENSEIGNEMENTS
INSCRIPTION ACCUEIL MERCREDI 2023-2024

Etat civil de l'enfant et vaccinations :

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Lieu de naissance	
Sexe	
Ecole de scolarisation	
Vaccins	Certifions que les vaccinations obligatoires de notre enfant ont bien été effectuées (merci de cocher la case ci-contre et fournir l'attestation du médecin*) <input type="checkbox"/>

Etat civil des responsables légaux :

	PARENT 1	PARENT 2
Civilité		
Nom (+nom de jeune fille)		
Prénom		
Situation familiale		
Adresse		
Adresse mail		
Téléphone domicile		
Téléphone portable		
Profession		
Employeur		
Téléphone professionnel		
Nom et adresse de la personne effectuant le règlement		



ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAL
9 rue de la Mairie
14400 SAINT-VIGOR-LE-GRAND



Personnes à contacter en cas d'urgence et/ou autorisées à récupérer l'(les) enfant(s) (autres que parents) :

Nom et Prénom		
Lien avec l'enfant		
Adresse		
Téléphone domicile		
Téléphone portable		
A appeler en cas d'urgence		
Autorisé à récupérer l'enfant		

Autorisations parentales :

En cas de maladie ou d'accident, l'enfant est orienté et transporté par les services de secours d'urgence qui déterminent le lieu d'hospitalisation. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame..... :

- autorisons le centre de loisirs à prendre toutes mesures d'urgence (hospitalisation et l'anesthésie si nécessaire de notre enfant)
- autorisons (oui non) le centre de loisirs à prendre des photographies ou vidéos de notre enfant dans le cadre des activités extrascolaires.
- autorisons (oui non) la publication des photos sur les réseaux sociaux et sur le site de la mairie.
- autorisons (oui non) le service de la mairie agréé par les services de la CAF ou de la MSA à prendre connaissance de notre Quotient Familial.

Numéro allocataire :Nom de l'allocataire :

Fait à, le
Signature des parents ou du responsable légal

Les informations recueillies ont pour finalité la gestion de l'accueil du mercredi. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » de 1978 modifiée et au RGPD, vous disposez de droits sur vos données. Pour les exercer ou pour toute question, veuillez contacter le délégué à la protection des données : rgpd@cdg14.fr

- Pièces à joindre : Fiche(s) d'inscription pour la période concernée
 Copie du livret de famille ou acte de naissance
 Attestation d'assurance scolaire, extra scolaire 2023 2024
 Attestation de quotient familial (régime général ou agricole) 2023
 *certificat médical attestant que l'enfant est à jour de vaccinations et apte à vivre en collectivité

(en cas de premier dossier dans l'année, ou dans le cadre d'un changement de situation)

Dossier à rendre complet en mairie

Mairie de SAINT-VIGOR LE GRAND
Stade Marcel Garnier
commune.saintvigorlegrand@wanadoo.fr

☎ 02.31.92.10.23 Fax 02.31.51.93.80
☎ 02.31.51.93.91
<https://www.saintvigorlegrand.fr/>



ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAL
9 rue de la Mairie
14400 SAINT-VIGOR-LE-GRAND



CENTRE MERCREDI 2023-2024
FICHE INSCRIPTION PÉRIODE N° 1
(de la semaine 36 à la semaine 50)



A retourner impérativement avant le 26 août 2023

Nom et prénom de l'enfant			
<input type="checkbox"/> matinée	<input type="checkbox"/> journée	<input type="checkbox"/> repas	
Nom, prénom des représentants légaux			
Date et lieu de naissance			
Adresse postale			
École de scolarisation			
Quotient familial			
N° d'allocataire CAF ou MSA			

Information importante :

L'inscription se fait **pour l'intégralité des mercredis de la période**. Seule une absence pour raison médicale avec justificatif ne donne pas lieu à facturation des jours concernés.

L'accueil du mercredi concerne uniquement les périodes scolaires. Pendant les vacances scolaires, il est nécessaire de réaliser une inscription spécifique auprès du centre de loisirs.

Septembre 2023			
6	13	20	27
↓			
Octobre 2023			
4	11		18
↓			
Novembre 2023			
8	15	22	29
↓			
Décembre 2023			
6	13		20



NB : En raison des vacances scolaires du 21 octobre au 5 novembre 2023, le centre de loisirs ouvrira ses portes et l'accueil du mercredi n'aura pas lieu les 25 octobre et 1er novembre 2023.

Date et signature des représentants légaux :





ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAL
9 rue de la Mairie
14400 SAINT-VIGOR-LE-GRAND



CENTRE MERCREDI 2023-2024
FICHE INSCRIPTION PÉRIODE N° 2
(de la semaine 2 à la semaine 16)



A retourner impérativement avant le 1er décembre 2023

Nom et prénom de l'enfant			
<input type="checkbox"/> matinée	<input type="checkbox"/> journée	<input type="checkbox"/> repas	
Nom et prénom des représentants légaux			
Date et lieu de naissance			
Adresse postale			
École de scolarisation			
Quotient familial			
N° d'allocataire CAF ou MSA			

Information importante :

L'inscription se fait **pour l'intégralité des mercredis de la période**. Seule une absence pour raison médicale avec justificatif ne donne pas lieu à facturation des jours concernés.

L'accueil du mercredi concerne uniquement les périodes scolaires. Pendant les vacances scolaires, il est nécessaire de réaliser une inscription spécifique auprès du centre de loisirs.

Janvier 2024			
10	17	24	31
↓			
Février 2024			
7	14	21	
↓			
Mars 2024			
13	20	27	
↓			
Avril 2024			
3	10	17	



NB : En raison des vacances scolaires du 24 février au 10 mars 2024, le centre de loisirs ouvrira ses portes et l'accueil du mercredi n'aura pas lieu les 28 février et 6 mars 2024.

Date et signature des représentants légaux :





ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAL
9 rue de la Mairie
14400 SAINT-VIGOR-LE-GRAND



CENTRE MERCREDI 2023-2024
FICHE INSCRIPTION PÉRIODE N° 3
(de la semaine 20 à la semaine 27)

A retourner impérativement avant le 15 avril 2024

Nom et prénom de l'enfant			
<input type="checkbox"/> matinée	<input type="checkbox"/> journée	<input type="checkbox"/> repas	
Nom et prénom des représentants légaux			
Date et lieu de naissance			
Adresse postale			
École de scolarisation			
Quotient familial			
N° d'allocataire CAF ou MSA			

Information importante :

L'inscription se fait **pour l'intégralité des mercredis de la période**. Seule une absence pour raison médicale avec justificatif ne donne pas lieu à facturation des jours concernés.

L'accueil du mercredi concerne uniquement les périodes scolaires. Pendant les vacances scolaires, il est nécessaire de réaliser une inscription spécifique auprès du centre de loisirs.

Mai 2024			
15	22	29	
↓			
Juin 2024			
5	12	19	26
↓			
Juillet 2024			
3			



NB : En raison des vacances scolaires du 20 avril au 5 mai 2024, le centre de loisirs ouvrira ses portes et l'accueil du mercredi n'aura pas lieu les 24 avril et 1^{er} mai 2024.

Date et signature des représentants légaux :

